



## CLUB D'EDUCATION CANINE ET D'AGILITY DE LA RIVIERE ESPERANCE

« Le Limousin » Route de Gourdon  
24370 SAINT JULIEN DE LAMPON  
Site : [http : cecare24.jimdo.com](http://cecare24.jimdo.com)

### REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Ce club agit dans le but d'éduquer des chiens et de faire connaître aux maîtres les moyens de communication possibles avec son animal.

L'éducation n'étant ni un dressage, ni un domptage, elle sera effectuée selon les méthodes C N E A C enseignées par les moniteurs au sein du club.

Tout acte de brutalité exercé sur le chien est interdit et sera sévèrement sanctionné. Tous les chiens présents doivent être impérativement identifiés et vaccinés. Des justificatifs seront exigés.

Le club C. E. C. A. R. E , étant une association groupant des amis du chien, camaraderie et correction sont de rigueur parmi les adhérents

Les membres du comité, du bureau et les moniteurs sont bénévoles.

#### 1 Adhésion au club :

Le C. E. C. A. R. E est une association à but non lucratif régie par la loi de juillet 1901.

A ce titre, tout acte ayant un intérêt lucratif, pour toute personne membre du club est interdit

Pour l'inscription, l'adhérent doit remplir la fiche de renseignement, fournir les documents demandés et s'acquitter du paiement de la cotisation annuelle. Celle ci est de 122 euros. Pour les propriétaires de plusieurs chiens inscrits au club, ils ne paieront que 67 euros par chien supplémentaires. Pour les mineurs, cette cotisation est de 80 euros.

Le règlement des cotisations peut être réglée en une ou plusieurs fois.

Le montant des cotisations est fixé par les membres du comité et approuvé en assemblée générale.

Le chien doit être à jours des vaccins courants et obligatoire, le club conseille la toux du chenil et la rage.

Le passeport ou carnet de vaccination devra être présenté, lors de l'inscription, à chaque renouvellement, à tout contrôle vétérinaire, à la demande d'un membre du bureau ou moniteur. Les renseignements fournis par l'adhérent sont informatisés et peuvent être consulté, corrigé ou effacé à la demande de l'intéressé et seulement de lui.

#### 2 . Fonctionnement :

##### a) LES HORAIRES

Jours et heures d'ouverture du club : Le mardi : ~~18h~~ à ~~19h~~

Le samedi : 9h15 à 12h

Pour les personnes désirant faire de l'agility et débutant sur l'activité seront pris en charge par un moniteur.

Pour le bon déroulement des cours, il est important de respecter les horaires, en dehors de ceux-ci le terrain n'est accessible qu'avec une autorisation et présence d'un moniteur et uniquement pour le travail. Les séances d'entraînements sont gratuites pour les adhérents à jour de leur cotisation et sont sous l'autorité d'un éducateur d'éducation canine et chacun ce doit de ce conformer à ses instructions et accepter les décisions.

Horaires des cours : Débutant 9h30 à 10h15  
Confirmés 10h30 à 11h15  
Ecole des chiots 10h00